

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU SIA VIDOURLE ET BENOVIE
DU 26 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le 26 juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 20 juin 2014

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2014

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Compétence Obligatoire : 10

Compétence Optionnelle : 7

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Guy MAROTTE, Michel FRANGEOT, Camille SEGUIER.

Villevieille : Bernard COURGEON, William PAU.

Boisseron : Jean-Claude LE LUHERNE, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Sommières : Christian PIERRE.

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX) Alain ROUS (procuration à M. PRATX).

Saussines : Henry SARRAZIN (procuration à Mme MASDURAUD).

• **MEMBRES EXCUSES NON REPRESENTES**

Villevieille : Jérémy MACALUSO, Philippe GORRETA (suppléant).

Saussines : Jean-Michel MEUNIER, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Francis PRATX.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

Compétence obligatoire (future station d'épuration - les 4 communes)		
2014-06.01	Nombre de votants : 11	RECOUVREMENT DES RECETTES : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Monsieur Le Chef de Poste de la Trésorerie de SOMMIERES, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quel que soit la nature de la créance, dans la limite des seuils légaux.
2014-06.02	Nombre de votants : 11	INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESEAUX AU LIEU-DIT LA CROUZADE A SOMMIERES
	Pour : 11	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide à l'unanimité : - d'instaurer une participation aux frais de branchement d'un montant de 430 € HT, pour les travaux de création de branchement au lieu-dit la Crouzade à Sommières - de faire recouvrer les montants de ces participations dès la création du branchement.
Compétence optionnelle (installations existantes - Sommieres / Villevieille)		
2014-06.03	Nombre de votants : 6	APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	Pour : 6	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement relatif à l'exercice 2013, et autorise M. Le Président à en transmettre une copie à la préfecture du Gard et aux communes de Sommières et Villevieille.
2014-06.04	Nombre de votants : 6	LANCEMENT DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR DIVERS TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	Pour : 6	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • d'autoriser M. le Président à lancer, en procédure adaptée, un marché à bons de commande pour divers travaux sur le réseau d'assainissement, dans la mesure où le coût des travaux de l'opération envisagée est inférieur à 30 000 €, • de préciser que ce marché sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois, • de définir les seuils du marché de la façon suivante : - Montant minimum annuel : 10 000 € HT - Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB

Le Président
Régis CARRIERE

